

Communiqué de presse

FM : qui devra avaler la soupe de Schawinski ?

Le Parlement a stoppé politiquement, à la dernière minute, l'abandon de la FM. L'Office fédéral de la communication (OFCOM) doit désormais mettre en œuvre cette mauvaise décision et lance donc un nouvel appel d'offres pour les fréquences FM à partir de 2027. Il rend ainsi possible ce qui, du point de vue de la politique des médias, aurait dû être réglé depuis longtemps: la prolongation d'une technologie de diffusion analogique coûteuse, dont l'avenir est derrière elle.

Or seule une partie des fréquences FM fait aujourd'hui l'objet d'un appel d'offres. La SSR ainsi que les diffuseurs titulaires d'un mandat de prestations et bénéficiaires de fonds issus de la redevance sont favorisés sur le plan réglementaire. Ils peuvent continuer à utiliser leurs fréquences FM actuelles s'ils le souhaitent.

Enfin : les fréquences font l'objet d'un appel d'offres

Toutes les autres fréquences FM, attribuées jusqu'ici à des radios sans financement par la redevance, ne peuvent en revanche pas être prolongées une nouvelle fois. Enfin : après pas moins de 18 ans, ces paquets de fréquences font à nouveau l'objet d'un appel d'offres. C'est grâce à la ténacité de celles et ceux qui rappellent depuis des années que les fréquences sont un bien public et qu'elles ne doivent pas être durablement privatisées de fait.

L'appel d'offres intervient toutefois dans des conditions créées par la décision politique prise à court terme de prolonger la FM. L'OFCOM n'a guère eu de temps pour cela : les concessions FM actuelles arrivent à échéance fin 2026, les nouvelles concessions devant déjà s'appliquer dès 2027. Dans ces conditions, une véritable ouverture du marché ne peut pas voir le jour.

Car quiconque veut émettre pour la première fois en FM doit, dans un délai extrêmement court, planifier, faire autoriser, financer et exploiter un coûteux réseau analogique. Les diffuseurs FM existants s'en trouvent structurellement massivement favorisés. Ils disposent déjà d'une taille critique et peuvent s'appuyer sur des réseaux d'antennes existants, en grande partie amortis. À cela s'ajoute le fait qu'un premier site doit être mis en service au plus tard 90 jours après le début de la concession. Or une procédure d'autorisation de construire pour une antenne peut à elle seule durer des années.

Prévisible : ceux qui sont dedans y restent

Pour les nouveaux diffuseurs, les coûts de la diffusion FM sont en outre quasiment prohibitifs, et ce avant même qu'un seul émetteur soit construit ou exploité. Un exemple : pour une grande zone de desserte comme Zurich, avec environ 2 millions de personnes, les taxes annuelles de concession de radiocommunication s'élèvent au minimum à 10'000

francs. À cela s'ajoute une taxe administrative de 40 francs par tranche de 1'000 personnes dans la zone de desserte, soit 80'000 francs par an. Les seules taxes annuelles atteignent ainsi environ 90'000 francs. Un éventuel prix d'adjudication n'est pas encore inclus. La mise aux enchères prévue en cas de plusieurs candidatures pour le même paquet de fréquences est certes compréhensible du point de vue d'une attribution rapide et praticable, mais elle favorise elle aussi les diffuseurs disposant de capitaux plus importants.

Il est donc prévisible que, sur la FM, on n'entendra à l'avenir encore que le cartel des diffuseurs existants, aux programmes largement similaires. Tout au plus certaines zones de réception changeront-elles. Pour la FM, la règle est la suivante: qui dispose déjà de fréquences et de réseaux d'émetteurs reste dedans; qui est nouveau et différent reste dehors.

Or la branche radio se trouve au cœur d'une profonde mutation structurelle. Les grands programmes généralistes FM, en particulier, perdent continuellement en audience et en chiffre d'affaires, tandis que leurs pertes augmentent. Dans le même temps, de petites radios de niche, clairement positionnées et innovantes, montrent que la croissance est possible : avec un profil reconnaissable, un fort attachement du public et une bonne visibilité numérique.

Le véritable coup de théâtre absurde

Après la décision du Parlement de prolonger la FM, Roger Schawinski a triomphé et parlé d'un «Schildbürgerstreich» (coupe de l'imbécile) évité. Il a également déclaré : «Si je n'avais pas été là, on aurait déjà arrêté en 2022.» La vraie question est désormais la suivante : qui devra avaler la soupe de Schawinski ?

La réponse est : au bout du compte, la branche elle-même. Qui prolonge la FM prolonge les coûts et l'incertitude. Quiconque acquiert aujourd'hui un paquet de fréquences FM dépense beaucoup d'argent pour atteindre la petite minorité, en recul constant, des auditrices et auditeurs qui écoutent encore la radio exclusivement en FM. Autant d'argent qui manquera ailleurs. Que Schawinski et consorts, qui veulent maintenir la coûteuse double diffusion, réclament précisément maintenant un soutien public pour leurs programmes : est-ce là la chute ridicule ou cynique de toute la saga FM ?

Pour les radios UNIKOM, en tout cas, une chose est claire : les moyens dont elles disposent iront là où ils produisent un effet journalistique, à savoir dans les contenus, l'innovation et la diversité.

Zurich, 04 juin 2026